



Lundi 17 février 2020
Communiqué de presse

Ressource en eau et milieux aquatiques Signature du 2^e Contrat d'Agglo 2020-2024 avec l'Agence de l'eau

L'Agglo, avec le soutien de l'Agence de l'eau, poursuit son engagement pour préserver la ressource en eau. Le contrat signé ce lundi 17 février par Nicolas Daragon, Président de l'Agglo, Martial Saddier, Président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée, et Laurent Roy, Directeur général de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, engage les deux partenaires pour cinq nouvelles années.

Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques est fondamental. Avec ce nouveau contrat, l'Agglo investit 45 millions d'euros et reçoit une aide conséquente de l'Agence de l'eau (10 millions d'euros) pour mener des actions concrètes.

Définies pour les deux premières années, ces actions s'articulent autour de quatre grandes orientations :

1. **Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des milieux, restaurer la biodiversité** : entretenir et restaurer les cours d'eau, préserver et restaurer les zones humides, améliorer la biodiversité. Concrètement, l'Agglo lance une étude de stratégie de gestion des zones humides à l'échelle de l'agglomération. Elle met également en œuvre le plan de gestion du Lac des Couleures et effectue des travaux de restauration sur le Guimand ou l'Ozon. Autre action significative : l'élimination de la renouée du Japon, cette plante invasive qui prolifère près des cours d'eau.
2. **Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources en eau** : lutter contre les pollutions (domestiques, diffuses toxiques, liés aux nutriments et pesticides), développer la connaissance sur la qualité, la quantité et le fonctionnement des masses d'eau, mieux partager et économiser l'eau, optimiser la gestion des eaux pluviales. Dans les faits, l'Agglo construit de nouvelles stations de traitement des eaux usées et améliore le fonctionnement de l'assainissement lors de fortes pluies. La collectivité poursuit aussi ses démarches en faveur des captages prioritaires, accompagne le développement de filières agricoles compatibles avec une ressource en eau de qualité. Autre exemple : l'opération collective « Qualité Eau » menée avec les entreprises pour les responsabiliser dans le traitement de leurs rejets polluants.
3. **Promouvoir et favoriser la gestion durable des services** : s'adapter au changement climatique, mettre en œuvre la structuration des services d'eau et d'assainissement. Pour y parvenir, l'Agglo met en place une gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement, sécurise des processus de production d'eau potable, développe un outil commun SIG et élabore un schéma directeur d'eau potable.
4. **Mettre en œuvre les politiques publiques** : animer les dispositifs et opérations, développer une stratégie foncière, sensibiliser et éduquer pour une gestion durable des ressources en eau, suivre, évaluer et améliorer les actions. Concrètement, l'Agglo défend le projet Agg'l'Eau responsable et met en œuvre une stratégie foncière sur les enjeux autour de l'eau et des

études opérationnelles sur des secteurs pilotes. Elle déploie aussi une campagne pédagogique sur la gestion durable des milieux ou met en place un observatoire de l'eau. Toutes ces actions sont évidemment évaluées au fur et à mesure.

Un engagement partagé avec les agriculteurs du territoire

De nombreux agriculteurs sont impliqués quotidiennement dans ces actions. L'Agglo les accompagne vers des pratiques plus vertueuses, en particulier sur les zones sensibles.

Rappelons que le précédent contrat portait sur la période 2018-2019 avec 41 opérations pour un montant de près de 11 millions d'euros. Au bout de deux ans, sur les 41 opérations programmées, 36 opérations étaient engagées (13 achevées et 23 en cours), soit un taux d'engagement de 88 %. Au total, près de 200 agriculteurs se sont impliqués dans ce premier programme.

CONTACT PRESSE

Herveline Réhault | 04 75 63 76 45 | 06 28 83 94 98 | herveline.rehault@valenceromansagglo.fr | valenceromansagglo.fr

